

L'enseignement supérieur sur le site Lyon – Saint-Étienne, un millefeuille très fragmenté

Lyon, le 18 octobre 2018

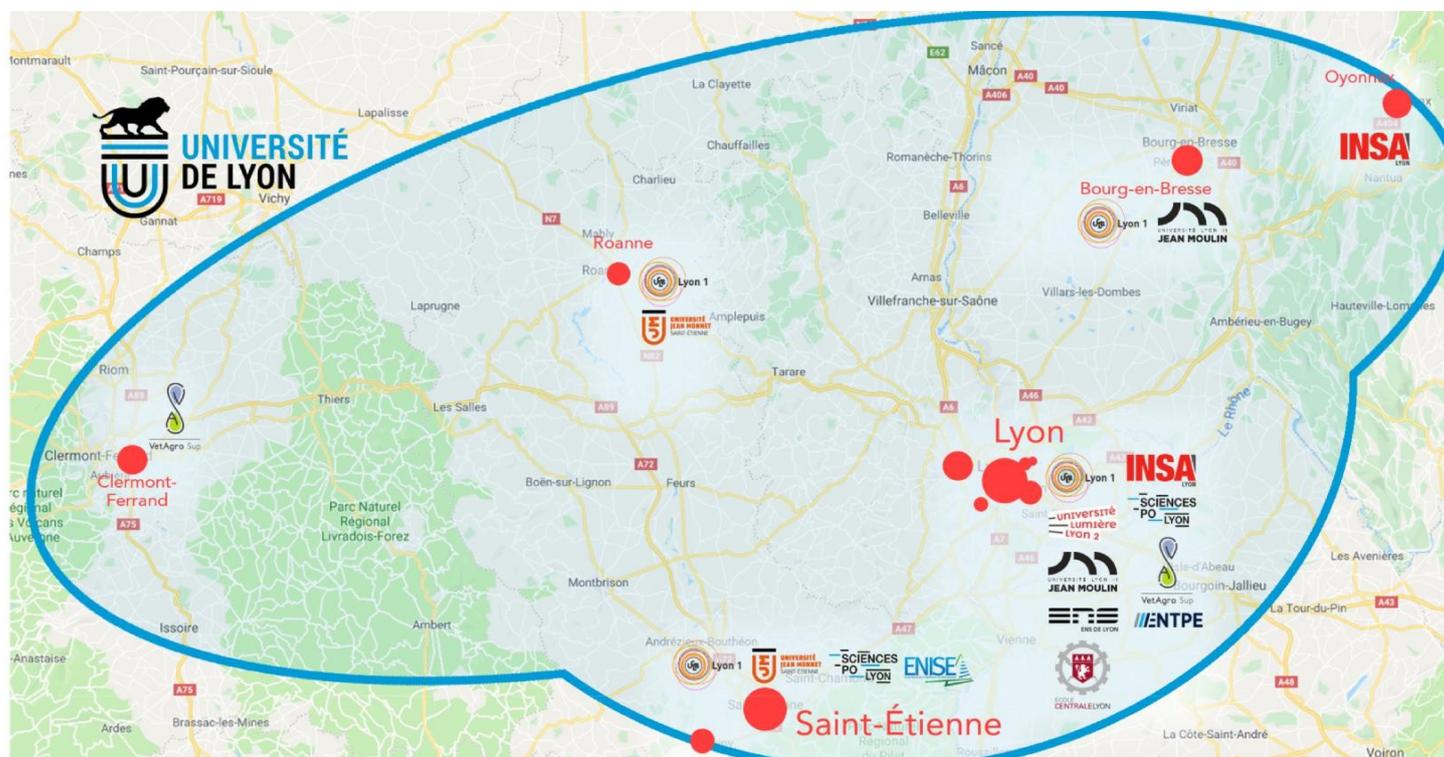
Ce communiqué s'inscrit dans la série d'informations au sujet de l'Université Cible mise en œuvre par des représentants des organisations syndicales et associatives, des personnels et étudiant·es des universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Saint-Étienne, de l'ENS, de l'INSA et de l'École Centrale.

Si l'université-cible à 5 se réalise au 1er janvier 2020, le paysage de l'enseignement supérieur et recherche lyonnais ne serait en rien simplifié, au contraire. Imaginons les différentes couches (on ne parlera pas ici des EPST)...

1ère feuille : L'actuelle ComUÉ « Université de Lyon » avec ses 11 membres et ses associés

Depuis l'explosion en vol de « l'université unique intégrée » promise dans la candidature IDEX (exclusion de Lyon 2 et retrait prudent de l'IEP, l'ENTPE, Centrale Lyon et l'ENISE), il paraît peu probable que cette couche disparaisse, même si elle devra être transformée.

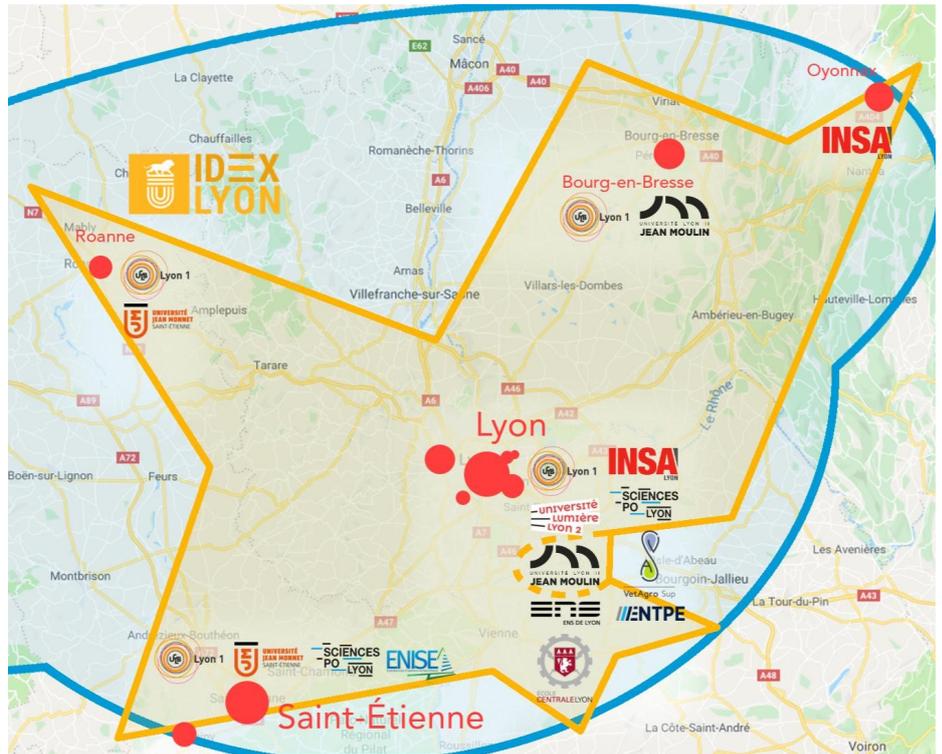
Il faut en effet assurer la coordination territoriale de la loi Fioraso, obligatoire pour tous les établissements dépendant du ministère ESR, avec rappelons-le un contrat quinquennal de site unique et des volets par établissements.



2e feuille : Le « consortium » IDEX

Défini par une convention et un accord non publics, il regroupe 9 ou 10 membres de la ComUÉ (pas VetagroSup, et le cas de Lyon 3 est incertain, puisqu'elle ne figurerait pas dans le dossier non modifiable soumis au « jury international »).

Il a sa propre gouvernance (opaque) avec un « COMEX » (comité exécutif), un « groupe académique », un « SAB » (scientific advisory board), etc.

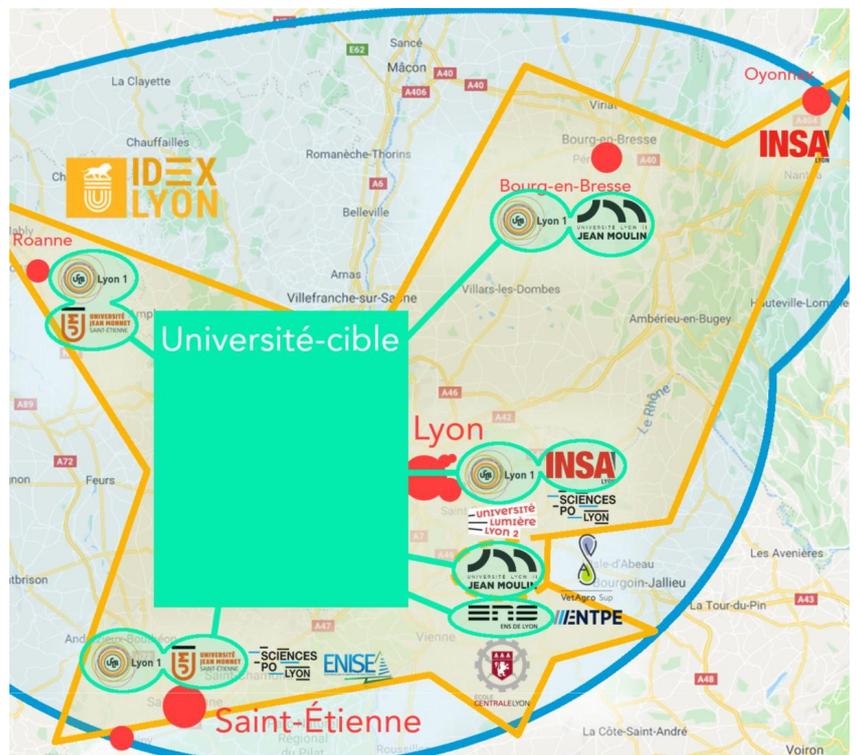


3e feuille : L'université cible à 5

Une fois Lyon 2 exclue autoritairement, et une fois enlevés les 4 qui préfèrent rester à l'extérieur (pour ne pas perdre leur personnalité morale et leurs diplômes), l'université cible se construirait à partir des universités Lyon 1, Lyon 3, Saint-Étienne, et de l'ÉNS et l'INSA.

Ces établissements se regrouperaient dans un établissement expérimental à statut très dérogatoire permis par l'ordonnance qui devrait être prise avant la fin de l'année.

Le vote formel des établissements pour ce regroupement (et ses statuts) serait planifié en juillet 2019 : c'est demain.



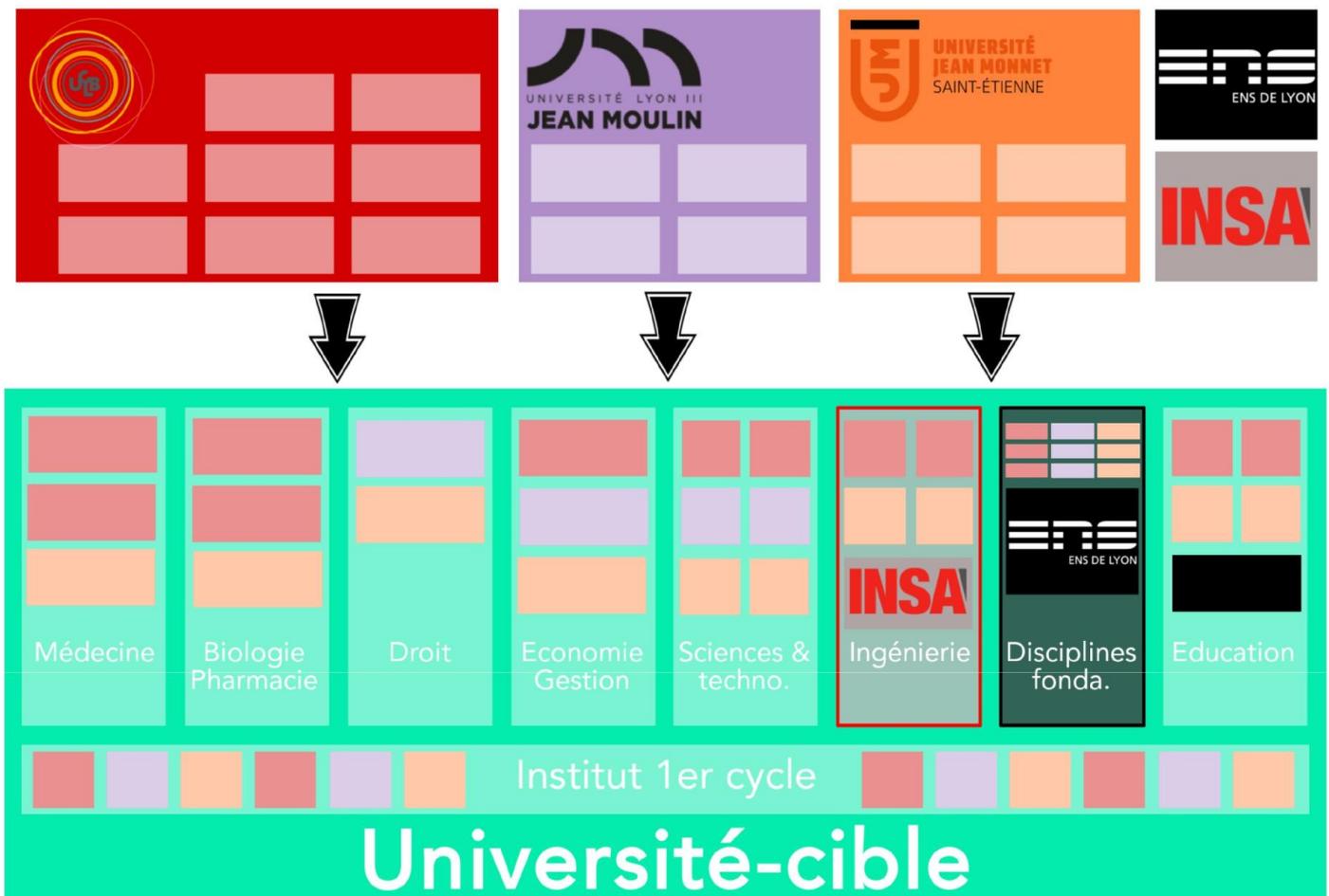
Pour les fonctions support (BIATSS), il y a des discussions mais rien de certain n'a filtré. Il est de l'évidence que certaines seront regroupées au niveau de l'université-cible.

4e couche : L'institut de licence et les « pôles »

Même si ce n'est pas toujours clairement assumé, il ne faut pas se leurrer : les licences seront regroupées dans un institut, c'est une promesse du dossier de candidature IDEX reprise dans les « principes incontournables », non votés, mais appliqués. (Même s'il y aura peut-être des exceptions pour certaines formations de premier cycle).

Le 3 juillet dernier, les établissements ont simultanément communiqué sur la composition potentielle des 8 ou 9 pôles, qui ont vocation à devenir en 2025 les composantes de l'université cible.

Il s'agit d'un changement total, puisque les composantes des universités sont morcelées, les morceaux étant éparpillés puis réunis autrement. Par exemple, sans parler de la licence, la FST de Lyon 1 serait démembrée puis répartie dans 3 pôles. Des disciplines sont divisées entre plusieurs pôles : informatique, biologie, langues (LLCER et LEA dans deux pôles différents), etc... Tout cela de façon incohérente avec les laboratoires de recherche.



Il est important ici de rappeler que le principe même voulu par le « jury international » est que la gestion des ressources humaines et des diplômés soit pour l'essentiel centralisée à la présidence de l'université cible, voir les « conditions à deux ans » :

Les sujets suivants devront être clairement documentés :

- une proposition des grandes lignes des statuts de l'université cible « intégrée » qui puisse permettre sa création (dans le cadre légal existant ou possiblement à venir) ;
- un accord formel des membres de l'IDEX, confirmé par les signatures de leurs autorités compétentes, afin de construire cette université intégrée.

Ces statuts et cet accord doivent :

- garantir l'adoption d'une stratégie unifiée pour les missions cœurs de l'Université cible,
- pour l'ensemble de l'Université cible, définir l'autorité et les responsabilités de la présidence en matière de budget global, allocation des ressources et recrutement du personnel.
- pour chacune des composantes de l'Université cible qui continuera à bénéficier d'un certain degré d'autonomie et/ou une « personnalité morale », décrire le pouvoir de décision de la présidence de l'Université cible.
- préciser quels titres et diplômes seront délivrés uniquement par l'Université cible,
- s'assurer que l'Université cible remplira les conditions pour obtenir une reconnaissance internationale (par exemple par l'EUA, les classements U-multirank, ARWU et Leiden).

5e niveau : Les « morceaux », l'ÉNS et l'INSA

À l'intérieur de chaque pôle on retrouverait alors les « morceaux » issus du découpage des composantes des universités et deux cas particuliers : l'ÉNS (hors IFÉ, transféré dans un autre pôle) et l'INSA.

On promet à ces deux établissements qu'ils conserveraient leur personnalité juridique et leur autonomie, et même que chacun « piloterait » son pôle. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Ces établissements seront au niveau 3 de l'Université cible, enfouis au sein des « pôles » qui deviendraient les composantes en 2025. Et voilà l'engagement qui figure dans l'annexe 4 de la convention signée pour percevoir les fonds de l'IDEX, dont le non-respect peut entraîner le remboursement :

Ce statut permettra que l'Université cible intègre écoles et universités dans un établissement unique avec une seule personnalité morale qui pourra pour une période transitoire permettre la conservation de personnes morales.

Interniveaux : le périmètre d'excellence

Dans le schéma des niveaux 2 à 5 il vous faudra imaginer ce que sera le « périmètre d'excellence », c'est-à-dire là où ce sera un peu plus arrosé (au prix d'assécher le reste). N'oublions pas que l'une des deux raisons de l'arrêt de l'IDEX de Toulouse est qu'ils n'avaient pas défini ce périmètre :

<i>Proposition of decision for the end of probationary period</i>
Stop
<i>Global appreciation of the project and area for improvement</i>
UNITI has morphed since it was selected as an IDEX by the jury. It no longer resembles an IDEX, in particular because it refuses to define a perimeter of excellence, instead insisting that all institutions in the region be included. Some of the original project's most attractive features (eg, "Toulouse Tech" combined engineering college) have been abandoned outright. The COMUE, fully operational in 2016, has been used to establish a loose confederation of independent members, with no wish nor plan to evolve towards an integrated research university which would be recognized internationally. In the absence of a track record of success and a credible future, the jury recommends that the UNITI IDEX project be stopped.

Et vous dans tout ça ? Où vous situerez-vous ?

Associations, collectifs et syndicats signataires :



SNASUB Lyon 1, Lyon 2,
Lyon 3 ; SNESUP Lyon 1,
Lyon 3, ENS, INSA ;
SNCS Lyon 1



FERC SUP 42, Lyon 1,
Lyon 2, Lyon 3, ENS,
INSA, ECL ; SNTRS-
CGT Lyon CNRS



Lyon 1, Lyon 3, ENS,
Sud Éducation 69,
Sud Recherche EPST
69 et 42

D.T.U.L.



IDDE